

COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

2A, rue de l'Ecole
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.
E-Mail : mairie.de.bosselshausen@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020 à 19 H 30

La séance est ouverte à 19 heures 35. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 24 novembre 2020.

A l'ouverture de la séance sont présents : Madame Laurence JOST-LIENHARD, Maire, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, GASSER Anne, adjoints, BLEICHNER Jérémy, MARXER Jean-François, SCHNEIDER Emmanuel, MEHL Florian, ERTZ Astride, KERN Mickael, , conseillers municipaux élus le 23 mars 2014.

Sont absents : Mme DAPP Séraphine ayant donné procuration à M. MEHL Florian
M. DI POL MORO Eugène ayant donné procuration à Mme ERTZ Astride

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. MEHL Florian**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR :

2020-08-01°) Proposition de contribution des conseils municipaux à la concertation préalable relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN SAS et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

2020-08-02°) Loyer et charges du logement communal année 2021

2020-08-03°) Choix du bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'efficacité énergétique

2020-08-04°) Projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel

2020-08-05°) Aménagement paysager abord église et abribus

2020-08-06°) Délibération modificative

2020-08-07°) Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

2020-08-08°) Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière : remplacement du 3^{ème} titulaire

2020-08-09°) Demande de subventions

2020-08-09A) Amicale des Maires du Pays de Hanau

2020-08-09B) Amis du Mémorial Alsace Moselle

2020-08-10°) Noël des enfants de la commune de 3 à 10 ans

2020-08-11°) Divers et informations :

- Plan projet sécurisation village et signalétique
- Embauche nouvel adjoint technique
- Repas de Noël des seniors
- Fermeture mairie congés de fin d'année

2020-08-01° Proposition de contribution des conseils municipaux à la concertation préalable relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN SAS et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme :

Nous, membres du Conseil Municipal de Bosselshausen réunis le 3 décembre 2020, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des processus de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes • plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-08-02°) Loyer et charges du logement communal année 2021 :

Mme Le Maire rappelle la délibération du 11 décembre 2019 par laquelle il avait été décidé de maintenir le loyer du logement communal sis 15 rue Principale à 510,-€ par mois et de porter les charges à 100,-€ par mois. Considérant que M. KERN Mickaël, locataire, est toujours disponible en cas de besoin d'aide « technique » pour la commune, Mme Le Maire propose de ne pas réévaluer le montant du loyer.

Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :

- pour l'année 2021, de maintenir le loyer mensuel de l'appartement sis 15, rue Principale à Bosselshausen à 510,-€/mois et de maintenir le montant des charges à 100,-€/mois.

VOTE : POUR : 10 ABSTENTION : 1 (KERN M.)

2020-08-03°) Choix du bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'efficacité énergétique :

Mme Le Maire rappelle la délibération n°5 du 29 octobre 2019, par laquelle il avait été décidé de réfléchir à un projet de rénovation énergétique et au remplacement du système de chauffage du bâtiment mairie.

M. BOEHRER Victor, chargé de mission « transition énergétique » auprès de la Région Grand Est, avait apporté conseils et préconisations dans les démarches à réaliser avant la mise en œuvre du projet. Il avait ainsi été décidé de réaliser un premier diagnostic permettant de définir des solutions à mettre en œuvre visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment et donc à réduire les dépenses de chauffage pour la commune. Les conclusions de cette étude d'efficacité énergétique doivent orienter les choix de la commune, identifier ce qu'il y a lieu de faire ou ne pas faire, quel type d'énergie retenir, les matériaux d'isolation à mettre en œuvre.

De nombreux bureaux d'étude avaient été contactés dès le mois de juillet pour qu'ils transmettent une proposition quant au coût de cette étude. Après plusieurs relances et prolongation des délais de remise des offres, seuls 3 Bureau d'Etudes ont répondu, avec des propositions qui n'étaient pas forcément comparables. C'est pourquoi, contact a de nouveau été pris avec la Région afin de définir clairement ce qui devra être compris dans l'étude pour entrer dans le programme CLIMAXION et obtenir de manière certaine, les subventions y relatives.

Suite à clarification avec M. BOEHRER et informations complémentaires, **il s'avère qu'il est nécessaire de compléter la consultation en demandant aux Bureau d'Etudes de faire une proposition chiffrée, conforme aux différents cahiers des charges du programme CLIMAXION, visant à répondre aux deux questions suivantes :**

- Quels travaux de rénovation du bâtiment mairie sont à envisager pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment (étude efficacité énergétique)
- Quel mode de chauffage est préconisé (prévoir étude de faisabilité de la solution proposée)

La proposition devra d'emblée prévoir le chiffrage des deux volets, même si les études relatives aux deux points précités se feront en deux temps.

Contact sera pris avec les différents Bureaux d'Etudes dès le début de la semaine prochaine afin de leurs demander de revoir leurs offres conformément à ce qui est susmentionné.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-08-04°) Projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel :

Mme Le Maire présente les débats qui se sont tenus lors de la réunion de commission du 10 novembre dernier et les différentes idées d'aménagement qui ont émergé pour le réaménagement du secteur stade de foot, (classé en zone NL -naturelle de loisirs- dans le cadre du PLUi approuvé le 19 décembre 2019).

Rappel est fait que le projet de classement initial prévoyait de faire un lotissement communal sur cette zone, mais devant la contestation unanime du village, la catégorie de zonage de ce secteur a été modifiée pour se réorienter vers un projet visant à la création d'un espace de loisirs et de détente intergénérationnel.

Plusieurs idées ont été proposées quant aux espaces, constructions, modules et autres cheminements qu'il y aurait lieu de prévoir. Lors de la réunion de commission, présentation avait également été faite du plan projet réalisé par M. SCHNEIDER Emmanuel qui propose un aménagement de l'intégralité de la parcelle 75 tout en conservant l'intégralité du terrain de foot dans son état et sa taille actuels.

Mme Le Maire présente les propositions d'éléments à intégrer :

- Vergers – vignes – jachères fleuries – cheminement et sentier aromatique – vivaces
- Potager participatif – serre
- Parcours de santé (à voir si possible de faire en régie certains éléments selon réglementation et normes)
- Sentier pieds nus
- Ruches
- Kiosque/petit abris/petite maison alsacienne ? pour lieu de rencontre, buvette, avec espace barbecue à proximité table/bancs fixés pour éviter qu'ils ne soient déplacés dans toute la zone
- Cabane à livres
- Installation de plusieurs bancs sur le site
- Mur et/ou espace dédié aux jeux de ballons, avec buts, panier de basket...
- Terrain de pétanque
- Parcours à bosses pour les vélos (tas de terre différentes tailles avec ou sans revêtements)

La question se pose également de la conservation du terrain de foot dans sa taille et son positionnement actuels. Considérant les nombreux éléments et espaces qu'il serait intéressant d'intégrer au projet et tout particulièrement eu égard à son aspect intergénérationnel, il est souhaitable de réduire la taille de l'espace terrain de foot, voire de le redessiner complètement. Cela permettrait d'aboutir à une zone de loisirs offrant de multiples usages qui permettraient aux jeunes autant qu'aux seniors de se rencontrer et d'y passer de bons moments tout en servant de point de rassemblements pour l'organisations de manifestations publiques.

Lors de la réunion Mme GASSER et M. ERTZ s'accordaient sur le fait qu'il valait mieux d'abord positionner sommairement sur le plan, les différents espaces envisagés et ensuite dessiner le chemin de promenade afin que l'ensemble reste cohérent et harmonieux. Point de vigilance également sur la mare et les limites du terrain côté propriété de Mme LEMMER Viviane, deux zones sur lesquelles il sera certainement utile d'intervenir avec de la taille et de l'élagage afin de redessiner l'espace et enlever tout ce qui empiète un peu trop sur l'espace à aménager.

La mise en place de nombreuses plantations, chemins aromatiques, potager et autres haies, donnerait certes un charme indéniable au site et permettrait aux habitants de s'y retrouver autour d'une activité nature et éco responsable, mais il est important de rester vigilant et ne pas en faire de trop surtout au départ sachant que ce sont autant d'éléments qui demanderont un entretien régulier. Vu le peu de participants aux dernières journées de nettoyage du village, les « jardiniers » et « paysagistes » dévolus à l'entretien des plantations, risquent d'être souvent les mêmes et de se s'essouffler sur la durée.

De nombreux espaces pourraient être réalisés en régie (parcours vélo, agrès parcours santé, kiosque/cabane buvette, bancs...), sous réserve bien sûr que la réglementation et les normes qui se rattachent aux différents éléments ne soient pas insurmontables. Contact sera pris avec les services de l'Etat à ce sujet afin de s'informer sur les marges de manœuvre dont la commune dispose à ce niveau.

Mme Le Maire rappelle néanmoins que dans le cadre des demandes de subventions, il faut raisonner au niveau d'un projet dans sa globalité (projet éligible à la Dotation des Territoires ruraux – DETR), même si au final les travaux se feront par phase et certains aspects seront peut-être finalement abandonnés faute de budget ou de moyens humains pour les mettre en œuvre ou les entretenir.

Les membres de la Commission Aménagement de l'Espace, voirie et urbanisme, seront amenés à se réunir courant janvier afin de définir plus précisément le projet, notamment les éléments à y intégrer, sachant que le dossier de demande de subvention DETR devra être déposé avant la fin février 2021.

PAS DE VOTE

2020-08-05°) Aménagement paysager abord église et abribus :

Mme Le Maire expose avoir demandé une proposition d'aménagement paysager de cet espace à l'entreprise Elsass Garden de Bosselshausen. Le plan venant tout juste d'être finalisé et réceptionné, mais aucun chiffrage n'y étant joint, il est proposé que la commission se penche également sur ce projet courant janvier afin de définir les plantations à retenir sur la base du plan de composition proposé ou des modifications demandées.

PAS DE VOTE

2020-08-06°) Délibération modificative :

Sans objet

2020-08-07°) Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 :

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, **non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (20.900,-€)**. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus et les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ». Mme Le Maire propose d'instaurer ce dispositif dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Vu l'article L1612.-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le conseil Municipal DECIDE:

- D'autoriser Mme Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 de la Commune de Bosselshausen comme suit:

Chapitres budgétaires	Prév. budgétaires 2020	Autorisations 2021
Chap. 21 Immo. Corpor	(déd. faite art. 1641 et prise en en compte délib. Modif. 2020)	18.946,08 €
75.784,35 €		
TOTAL	75.784,35€	18.946,08 €

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-08-08°) Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière :

Mme Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un autre membre titulaire en remplacement de M. KERN Mickaël qui avait été désigné à la MAJORITE des membres présents par délibération n°1 du 24 septembre dernier.

En effet, M. KERN Mickaël n'étant pas propriétaire de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, il ne peut faire partie du Bureau de l'AF.

Election du titulaire en remplacement de M. KERN Mickaël :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : **M. HIRTZ Thomas**

Voix (11) ONZE

M. HIRTZ Thomas ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé titulaire de l'Association Foncière de Bosselshausen désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé, en lieu et place de M. KERN Mickaël.

Le conseil municipal **DECIDE** que cette délibération annule et remplace l'élection du 3^{ème} titulaire du Bureau de l'AF du 24 septembre 2020.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-08-09°) Demande de subventions :

2020-08-09A) Amicale des Maires du Pays de Hanau :

Mme Le Maire expose que la cotisation 2020 à l'Amicale des maires du Pays de Hanau, s'élève à 141,33 € (3 X 35,- € pour maire et adjoints et 0,21 € pour 173 habitants)

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE

- de **VOTER** le paiement de la cotisation 2020 à l'Amicale des maires du Canton de Bouxwiller, soit 141,33 €
- d'imputer la dépense à l'Article 6574 - Section de fonctionnement.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-08-09B) Amis du Mémorial Alsace Moselle :

Mme Le Maire présente la demande de subvention adressée par l'Association des Amis de Mémorial de l'Alsace Moselle pour l'année 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- d'attribuer une subvention de 30 € à l'AMAM au titre de l'année 2020
- d'imputer la dépense au compte 6574

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-08-10°) Noël des enfants de la commune de 3 à 10 ans :

Considérant que tous les commerces sont désormais autorisés à ouvrir et à accueillir du public, Mme Le Maire propose de reconduire le principe de la remise d'un chèque cadeau pour le Noël des enfants âgés de 3 à 10 ans, domiciliés et inscrits dans la commune. Elle rappelle que la valeur du bon d'achat est de 12,-€ depuis 2014 et propose de reconduire ce montant pour le Noël 2020. Ces bons d'achat seront valables à la nouvelle librairie de Bouxwiller « Bouq's » jusqu'au 31 janvier 2021.

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE

- De remettre à chaque enfant âgé de 3 à 10 ans, domicilié à Bosselshausen un bon d'achat de 12,-€ valable auprès de la librairie Bouq's de Bouxwiller
- D'imputer la dépense au compte 6232

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-08-11°) Divers et informations :

- **Plan projet sécurisation village et signalétique** : M. ERTZ Jean-Marc présente le plan des différentes places de parking prévues dans le projet d'aménagement et de sécurisation globale de la voirie de la commune. Les travaux seront réalisés début 2021 par l'entreprise EST SIGNAL pour un montant final de 1.873,-€ HT (subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 35%). Un flyer informatif réalisé par les services du département sur les bonnes pratiques du stationnement en agglomération sera distribué à toute la population avant la réalisation des travaux.
- **Embauche nouvel adjoint technique** Mme Le Maire expose que suite à la publication de l'offre d'emploi relative au poste d'adjoint technique en charge du nettoyage de la salle des fêtes à raison de 3h par semaine, seule une candidature a été réceptionnée. Il s'agit de celle de **M. DAPP Alexandre**, domicilié dans la commune qui a donc été embauché à compter du 2 novembre 2020, pour un CDD d'un an renouvelable. Toute l'équipe municipale adresse ses vœux de bienvenue à M. DAPP, au sein du personnel communal.
- **Repas de Noël des seniors** : les élus s'accordent à ce que le repas de Noël soit maintenu et organisé dans sa forme habituelle, dès que la situation sanitaire le permettra. Quitte à organiser un moment de convivialité autour d'un repas, plutôt en période estivale.
- **Fermeture mairie congés de fin d'année** : la mairie sera fermée du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus.

La séance est levée à 21h